

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2022/33 du Conseil Municipal en date du 15 mars 2022 qui donne délégation au Maire pour

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées tels que définis par le code de la commande publique et ses annexes ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Département de Loir et Cher

Mairie de Mer
41500 MER
Tél 02 54 81 40 80
Fax : 02 54 81 40 89

CONSIDERANT le projet de réhabilitation de la gendarmerie de Mer et la construction de 9 logements décomposé en 2 phases ;

CONSIDERANT que la première phase de travaux concernant la réhabilitation de la gendarmerie et la construction de 6 logements est réalisée,

VU le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser la 2^{ème} phase de travaux concernant la construction de 3 logements,

DÉCIDE

Article 1er : De signer les marchés de travaux de construction de 3 logements avec les entreprises :

Objet :
Attribution marché de travaux de construction de 3 logements à a gendarmerie de Mer

N/REF. : VR/ADB
DEC 2022-35

LOT	Nature des prestations	ENTREPRISES RETENUES	Montant H.T.	Estimation Pro HT
1	Gros Œuvre	VERNEJOLS	184 900,00	124 000,00
2	Charpente Couverture	PROUST	91 350,00	66 400,00
3	Etanchéité	ARC AR VIC	8 000,00	4 230,00
4	Ravalement	LOIR ET CHER RAVALEMENT	12 861,00	14 950,00
5	Menuiseries extérieures – Menuiseries Intérieures - Serrurerie	MENUISERIE LESPAGNOL	47 929,45	51 800,00
6	Plâtrerie - Isolation - Plafonds	RIVL	60 201,53	39 930,00
7	Electricité	BAUCHARD ET FILS	25 224,00	22 960,00
8	Télévision	Infructueux		2 520,00
9	Chauffage - Ventilation Plomberie Sanitaires	BATELEC	35 600,40	30 110,00
10	Chape - Carrelage - Faïence – Revêtement de sol	SRS	30 800,00	22 210,00
11	Peinture – Revêtements muraux - Nettoyage	ACTIF	22 000,00	19 990,00
12	VRD – Plateforme réseaux extérieurs	RADLE TP	88 239,75	54 170,00
13	Clôtures – Espaces Verts	MILLET ET FILS	8 422,25	8 340,00
MONTANT GLOBAL DU MARCHÉ INITIAL			615 528,38	461 610,00

Pour une durée globale de marché de travaux de 14 mois.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et le Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Celle-ci sera en outre inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il en sera rendu compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte.

Fait à MER, le 28/04/2022
Le Maire,

Vincent ROBIN



Envoyé en préfecture le 29/04/2022

Reçu en préfecture le 29/04/2022

Affiché le 28/04/2022 SLO

ID : 041-214101362-20220429-DEC2022_35-AU